

LISTE DE CANDIDATURES

ELECTIONS AU CONSEIL DE L'UFR SCIENCES
Scrutin du 27 et 28 mars 2024

Collège : **USAGERS**

Nombre de sièges à pourvoir : **6** titulaires/ **6** suppléants

Je soussigné(e) : Nom : Acquatella

Prénom : Quentin

Composante d'inscription : UFR Science

Grade/composante d'affectation:

Déclare déposer une liste de candidatures de 12 noms présentés dans l'ordre suivant :

Rang	NOM	PRENOM	COMPOSANTE D'INSCRIPTION
1°	VETTER	Noemie	Sciences Saint Charles
2°	KHAYYOUR	Ychem	Sciences Saint Charles
3°	RICHARD	Maie	Sciences Luminy
4°	SARTI	Luka	Sciences Saint Charles
5°	ATTALI	Alice	Sciences Saint-Jerome
6°	ACQUATELLA	Quentin	Sciences Luminy
7°	GAULTIER	Ambre	Sciences Saint Charles
8°	BENKHEDDA	Mohamed	Sciences Saint-Jerome
9°	VAUDOUX	Romane	Sciences Saint-Charles
10°	GUERIN	Thibaut	Sciences Saint-Jerome
11°	LA SCOLA	Abigail	Sciences Saint Charles
12°	LEPELLEUX	Romain	Sciences Saint Charles

Cette liste est intitulée Ramène ta Science avec tes amis et la FATTI

Cette liste est présentée/ soutenue par la FATTI, BDE Saint Charles, BDE Saint Jerome
Bde AEL TPCI,

Ci-joint 12 déclarations individuelles de candidature signées par les personnes figurant sur la présente liste.

Fait à Marseille....., le 20/03/2024

Signature



RAPPEL :

L'article D.719-22 du code de l'éducation fixe les conditions dans lesquelles les listes de candidatures sont recevables :

- les listes peuvent être incomplètes* ;
 - les candidats sont rangés par ordre préférentiel ;
 - ***Chaque liste de candidats est composée alternativement d'un candidat de chaque sexe.***
- Ces dispositions doivent impérativement être respectées sous peine d'irrecevabilité (totale ou partielle) de la liste de candidatures.

*Pour les usagers, « les listes peuvent être incomplètes dès lors qu'elles comportent un nombre de candidats au moins égal à la moitié du nombre des sièges de membres titulaires et suppléants à pourvoir et qu'elles sont composées alternativement d'un candidat de chaque sexe. »